



## Conseil Supérieur de l'Éducation du 19 décembre 2013

### Déclarations de la CGT-Éduc'Action et de la CGT

---

Mesdames et Messieurs les membres du CSE,

#### Déclaration préalable

**Jeudi 12 décembre 2013, les premiers arbitrages concernant les discussions sur les chantiers métiers ont été annoncés.**

**Le principe d'indemnités fonctionnelles (en particulier pour la direction d'école), de pondération dans le service des personnels selon les fonctions occupées et la création de grades à accès fonctionnel (GRAF) sont les axes directeurs de ces premiers arbitrages.**

Nous tenons à réitérer, comme nous l'avons fait le 12 décembre 2013, notre opposition à la logique même de ces propositions. Ainsi, la création de GRAF tend à faire passer la Fonction publique de carrière vers une Fonction publique d'emploi et donc à créer des inégalités entre les personnels au sein d'un même corps.

Les annonces concernant les RASED ne permettent pas d'espérer une véritable relance. Pire, leur centralisation sur les circonscriptions laisse craindre une disparition, à terme, de leurs missions.

Les propositions sur la direction d'école sont insuffisantes.

Par contre, la création d'une fonction de professeur formateur dans le second degré, sur le modèle du premier degré, va dans le bon sens. Sur ce point, nous tenons à rappeler nos inquiétudes sur la façon avec laquelle les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation se mettent en place. C'est le sens de notre intervention au Sénat mercredi 11 décembre 2013 : il est urgent de reprendre le dossier. Nous considérons que les problèmes qui commencent à s'accumuler actuellement dans les ESPE proviennent essentiellement du mauvais choix de la place du concours et des conséquences de la loi LRU confortée par la loi Fiorasio. Rappelons que nous considérons que seul un recrutement niveau bac + 3, suivi de deux années de formation comme stagiaire validées par un Master, permet d'avancer vers un recrutement plus démocratique, une formation plus adaptée et un contenu liant réellement formation sur le terrain et réflexions sur le métier dans un cadre universitaire et de recherche.

Les mesures annoncées pour l'éducation prioritaire représentent aussi potentiellement une avancée pour les personnels. Ceci étant dit, nous serons vigilants car cela se fait, comme cela a été le cas pour les précédentes réformes de l'éducation prioritaire, dans un cadre budgétaire contraint aboutissant de fait à une diminution de moyens pour de nombreux établissements.

Les professeurs des lycées professionnels, pour l'instant, sont totalement ignorés dans les propositions faites. Suite à notre interpellation, engagement a été pris de les inclure et de faire des propositions futures pour améliorer les conditions d'exercice des PLP. Comme vous le savez, les PLP craignent une exclusion progressive du champ de l'Éducation nationale pour entrer sous un giron régional. Il serait catastrophique de se passer des lycées professionnels !

Les premières pétitions remises hier au ministère par l'intersyndicale CGT-FSU-FO-SUD-SNALC-SNCL-FIDL insistent sur le fait de « redonner toute leur valeur aux diplômés et à l'enseignement professionnel sous statut scolaire ». Car c'est bien de cela au fond dont il s'agit : Contrôle en Cours de Formation, généralisation du bac pro 3 ans, territorialisation de l'offre de formation... la voie professionnelle va mal, ses personnels sont en souffrance et les élèves pâtissent largement de cette situation dégradée.

**Par ailleurs, il est annoncé que le travail sur les différents statuts des personnels va continuer, avec comme objectif affiché de les améliorer. Rappelons que depuis des années, la CGT réclame l'ouverture de véritables négociations sur les missions, les métiers et le temps de travail, considérant que les décrets actuels, dont ceux de 1950, ne répondent pas aux besoins actuels.** Nous précisons « dont ceux de 1950 » car on oublie souvent que ces décrets ne concernent pas tous les personnels... c'est ainsi que les PLP sont concernés par un autre décret, bien plus récent.

En tout état de cause, la CGT rappelle qu'elle revendique une véritable réduction horaire de service pour l'ensemble des personnels afin de prendre en compte l'ensemble de leurs missions, accompagnée d'une revalorisation des grilles indiciaires pour tous et toutes avec une valeur de point d'indice au regard de l'inflation. En ce sens, la CGT s'opposera à toute proposition qui place les personnels en situation d'inégalité de traitement les uns par rapport aux autres. De même, elle s'opposera au renforcement de l'autonomie des établissements en matière d'obligation de service des personnels. Les discussions en cours sont loin d'être terminées et ne prennent pas en compte l'ensemble des problèmes. Nous attendons une revalorisation salariale et une réduction du temps de travail pour tous. Nous demandons des décharges spécifiques prenant en compte la diversité des missions, l'innovation pédagogique... Ces décharges pouvant être différentes d'un enseignant à l'autre, mais avec des règles communes définies nationalement et certainement pas au bon vouloir et aux possibilités financières des recteurs, DASEN ou chefs d'établissement.

Certains chantiers métiers ne vont débuter qu'au mois de janvier 2014.

Nous sommes attachés, contrairement à ce qui s'est fait pour la loi dite de refondation, à ce que les personnels administratifs, techniciens, de santé et sociaux soient réellement pris en compte. Nous réaffirmons l'importance et la contribution de ces personnels à la réussite éducative des élèves !

Concernant les personnels de vie scolaire. Seule une discussion concernant les CPE est prévue. Nous considérons que l'application et le respect de la circulaire de 1982 doivent rester la règle pour les CPE : le suivi et l'accompagnement des élèves sont au cœur du métier. Le rôle pédagogique du CPE doit être réaffirmé. Essentiellement basé sur l'écoute et le suivi individualisé des élèves, l'élève est au cœur des pratiques professionnelles du CPE. Les CPE ne sont pas les chefs du service de la vie scolaire, mais conformément à la circulaire de 1982, ils sont les animateurs de ce service. Aucun rapport hiérarchique ne doit exister entre les CPE et les personnels assurant des missions de vie scolaire. Concernant ces derniers, d'ailleurs, nous regrettons qu'aucune discussion ne soit prévue : la précarité grandit chez les AED, plus de 20 ans après la création de ce statut il est urgent de revenir dessus.

Une discussion concernant les personnels contractuels est prévue. C'est positif, cela doit se faire dans une volonté réelle de mettre fin à la précarité (ce qui n'est pas l'objectif réel du plan dit Sauvadet). En urgence, nous réclamons un véritable encadrement du recrutement et de la carrière des non-titulaires. Parler de carrière même devrait être un non-sens, mais force est de constater que, contraints et forcés, des milliers de personnels non-titulaires ont une carrière dans l'Éducation nationale, et cela depuis des années. Nous attendons donc avec impatience une discussion qui nous parle enfin d'une titularisation de toutes et de tous sans conditions de concours et de nationalité.

Enfin, nous sommes surpris de l'absence dans les discussions des formateurs GRETA. Ces discussions devraient permettre d'améliorer leur statut en leur reconnaissant des droits identiques à ceux des formateurs de la formation initiale en gommant les disparités trop nombreuses qui existent au sein des réseaux GRETA et en reconnaissant pleinement leur

valeur professionnelle et leur travail. Il serait donc souhaitable qu'ils ne soient pas oubliés eux non plus.

### **Déclaration concernant la suppression de la note de vie scolaire**

La CGT considère que la question de l'évaluation ne peut se limiter à la définition d'un Brevet dont l'obtention est dorénavant liée à l'acquisition du socle commun. Mais l'évaluation est très souvent assimilée à la notation. Malgré tous les efforts des enseignantEs pour lutter contre cela, un système basé uniquement sur la notation enferme les élèves en difficulté dans leur échec en proposant une représentation figée et dévalorisante de leur travail. La notation n'est pas exclusive et doit coexister avec d'autres formes d'évaluation.

La CGT réaffirme la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer, par exemple évaluer la progression de l'élève ce qui implique la mise en place d'autres dispositifs pédagogiques. Des expériences innovantes, progressistes existent, dont les personnels peuvent s'inspirer, s'emparer.

A la CGT, nous sommes formellement opposés par principe à toute introduction d'une évaluation des « savoir être », notamment pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation. C'était le sens de notre opposition à la note de vie scolaire. Nous voterons donc pour les textes présentés qui visent à supprimer la note de vie scolaire et sommes demandeurs d'une réflexion plus globale sur la question de l'évaluation.

### **Déclaration concernant la formation professionnelle et apprentissage**

La CGT regrette fortement que le gouvernement actuel ne rompe pas avec les logiques précédentes de promotion de l'apprentissage provoquant une mise en concurrence avec la formation initiale sous statut scolaire. Nous nous opposons au développement concurrentiel de cette voie de formation. Rappelons que même le CEREQ, dans une étude de mai 2012, conclut que le développement de l'apprentissage n'est pas le remède automatique au fléau qu'est le chômage des jeunes. C'est la crise du capitalisme et les stratégies développées par les entreprises qui excluent aujourd'hui les jeunes de l'accès à l'emploi.

La formation professionnelle doit rester qualifiante et mener au diplôme. Elle doit aller bien au-delà de la simple adaptation au poste de travail. L'apprentissage ne répond pas à cela. L'Apprentissage reste une voie de formation discriminatoire et inégalitaire puisque le patron choisit son apprenti. Il est de plus un obstacle à la scolarisation obligatoire jusqu'à 18 ans que nous revendiquons.

La CGT considère que l'apprentissage peut être une solution pour certains jeunes et pour certains niveaux de qualifications, mais elle considère que la priorité doit être la qualité de la formation professionnelle donnée au jeune, que ce soit sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti. Dans ce cadre d'ailleurs, il conviendrait de revoir les rémunérations des apprentis en prenant en compte le niveau de qualification (25 % des apprentis sont dans le supérieur).

La CGT considère qu'il faut sortir de la logique concurrentielle actuelle et parler de complémentarité. Nous vous rappelons l'interpellation unitaire CGT-FSU-FO-UNSA-SUD-SNALC-FAEN-A et D :

*Cette promotion à tous crins de l'apprentissage cache mal l'objectif de réduire la part des formations professionnelles sous statut scolaire afin de transférer toujours plus la mission de la formation de ces jeunes de l'État vers les entreprises et les régions. Or l'apprentissage présente de nombreuses difficultés tant conjoncturelles, trouver un employeur dans un contexte de crise économique, que structurelles, discriminations sexuelle, sociale, au faciès, ruptures de contrats, etc. De plus, la généralisation de l'apprentissage aux niveaux V et IV ne répond ni aux besoins réels de formation initiale ni à la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes. [...]*

*La formation professionnelle sous statut scolaire reste déconsidérée et souvent associée à l'idée d'échec scolaire. Il y a donc urgence à redonner des moyens et à promouvoir la voie professionnelle mais aussi à revaloriser ses diplômes. L'enseignement professionnel public doit rester l'outil de qualification indispensable pour permettre un meilleur parcours professionnel des jeunes, notamment en diminuant les sorties sans diplôme et en augmentant le niveau global de leurs qualifications. Il doit être une des voies légitimes d'accès pour les futurs*

*techniciens et techniciens supérieurs. L'amélioration de ce parcours professionnel bac pro-BTS, voire au-delà, permettra une meilleure prise en compte des besoins futurs d'une formation nécessaire au développement économique et industriel de notre pays.*

Si elle est plutôt favorable à la partie concernant la lisibilité du financement du texte proposé, la CGT est critique par rapport à la partie prévention des ruptures et surtout à l'ouverture du contrat d'apprentissage en Contrat à Durée Indéterminée (CDI).

De plus, nous considérons irréaliste la partie contrôle de fonds étant donné la situation faite aux inspecteurs du travail.

Enfin, nous sommes très inquiets des baisses prévisibles des moyens pour la formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Sur ce point, comme sur les autres, nous serons très vigilants à ce qui sera effectif dans la loi.